



**Ville de Strasbourg**  
**Pascale ROUILLARD-NEAU**  
**Responsable du Service hygiène et santé environnementale**  
**1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex**

Madame,

Nous avons lu l'article de presse de 20 minutes du 23/10/2013 « La « régulation », une arme fatale contre les pigeons » où nous apprenons :

« La ville va éliminer 2 000 volatiles cette année ... La campagne annuelle de régulation de la population des pigeons par la ville se poursuit quelques jours encore. Confidentielle, aux méthodes qui provoquent l'indignation des défenseurs des oiseaux, la période de capture dure six jours sur une quarantaine de sites. ... **Des méthodes douces** - Il existe désormais une seule méthode de « régulation » des pigeons : **de l'argon et de l'azote sont mélangés au CO2, afin de rendre « plus douce » l'élimination des oiseaux capturés.** ... Cela peut **poser des questions de santé publique**, de dégradations du cadre de vie », explique Pascale Rouillard ... ».

A la suite d'une procédure juridique fondée sur le droit d'accès aux documents administratifs contre la commune de Strasbourg nous avons obtenu les documents suivants mis en ligne sur notre site internet :

#### **marché public 2012 - captures et euthanasies des pigeons semi-domestiques**

Voir les documents obtenus :

- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en pdf ici <http://cousin.pascal1.free.fr/Strasbourg-CCP-Capture-pigeons-2012.pdf>
- l'offre de l'entreprise retenue qui a effectué les captures en pdf ici. <http://cousin.pascal1.free.fr/Strasbourg-capture-2012-entreprise.pdf>
- Par lettre : 1468 pigeons ont été capturés pendant la session 2012

Nous voulons réagir car le contenu de l'article de 20 minutes propage des informations fausses.

### **LA MÉTHODE D'EUTHANASIE UTILISÉE N'EST PAS INDOLORE**

Contrairement à ce qui est dit dans l'article. Pendant de longues années la SACPA a capturé puis tué au gaz carbonique pur les pigeons de Strasbourg. À la suite de multiples protestations des associations de protection des animaux la commune de Strasbourg décida d'amender la méthode d'euthanasie utilisée et trouva une entreprise privée proposant une méthode de gazage des oiseaux utilisant un mélange de **80 % de volume d'argon et 20 % de dioxyde de carbone**, un mélange universellement disponible comme mélange de gaz pour souder. Cette société (ECOSTAB) a en fait utilisé la page internet du site « des pigeons et des hommes » de notre président, traitant du gaz carbonique pour euthanasier les animaux (ici <http://cousin.pascal1.free.fr/gaz.html>).

Or sur cette page il n'est pas dit que ce type de mélange ne fait pas souffrir les animaux ! Nous reproduisons ses conclusions :

Pour prendre connaissance des recherches récentes vous devrez lire avec attention ma traduction du rapport complet de l'utilisation de l'anhydride carbonique (CO2) pour l'euthanasie des animaux de laboratoire du Bureau of Animal Welfare, DPI Victoria (Australie Melbourne) qui passe en revue la littérature scientifique courante sur l'utilisation de l'anhydride carbonique (mélanges purs et divers) pour l'euthanasie des animaux de laboratoire. Dans ce texte on apprend que :

- l'utilisation du CO2 pour tuer les volailles est interdite dans les abattoirs Britanniques depuis 1995
- le CCAC (Canadian Council for Animal Care) reconnaît que ni l'induction lente et ni l'induction rapide par anhydride carbonique est sans stress (HSUS 2002)
- il existe un consensus ultra majoritaire dans les travaux publiés (y compris par conférences) sur les animaux pour montrer une évidence de l'agressivité bien que le gaz carbonique soit encore préconisé par beaucoup d'institutions dans le monde
- C'est la vue à laquelle est arrivée aussi l'European Food Standards Authority's Scientific Panel on Animal Health and Welfare ainsi que l'UK's Farm Animal Welfare Council.
- Le National Consultative Committee for Animal (Australien) a passé en revue les méthodes d'euthanasie de volaille en 2005. Ce rapport reconnaît qu'il y a une contradiction croissante entre les plus récents travaux scientifiques et quelques recommandations internationales (NCCAW 2005)

Le rapport termine sur ces conclusions : l'évidence de la souffrance et des réactions animales à l'agressivité associées à l'utilisation de l'anhydride carbonique comme agent anesthésique ou comme agent exclusif pour l'euthanasie des animaux de laboratoire est considérée comme acquise par un certain nombre de revues scientifiques récentes et indépendantes. Il est recommandé que l'anhydride carbonique soit couplé à un pré-anesthésique inhalant non toxique, comme l'isoflurane, le halothane ou le méthoxyflurane si utilisé pour l'euthanasie.

En Europe le comité scientifique sur la santé et le bien-être animal de l'autorité européenne de sécurité des aliments a rendu un avis en juin 2004 sur toutes les techniques d'étourdissement et d'abattage pratiquées sur les principales espèces d'animaux utilisés dans le commerce en considération de la directive 93/119/CEE. Il conclut : les recherches suggèrent que les atmosphères contrôlées contenant des concentrations de plus de 30 % de CO2 sont aversives et peuvent causer de la douleur et une détresse respiratoire avant la perte de connaissance.

Mais ce rapport date un peu. Car l'autorité européenne de sécurité des aliments a rendu un autre avis récent du 14/11/2005 qui porte sur les aspects biologiques et de bien-être des animaux utilisés dans la recherche scientifique dans la perspective d'une révision de la directive 86/609/CEE. Et là les choses changent le gaz carbonique devenant inacceptable pour tous les vertébrés : « Le CO2 est aversif à tous les vertébrés, utilisés dans la recherche,

qui ont été examinés. **Quelques espèces ont même de l'aversion pour de basses concentrations (10-20 % par volume en air)**, indépendamment de toutes additions. On ne peut pas le recommander comme méthode unique de mise à mort humanitaire pour toutes les espèces. **Le CO2 peut être employé comme méthode d'euthanasie secondaire sur les animaux sans connaissance.** L'anhydride carbonique n'en devrait pas être employé comme agent exclusif dans les procédés d'euthanasie à moins que l'animal n'ait été d'abord rendu sans connaissance. Il serait inadéquat de placer un animal entièrement conscient dans un environnement gazeux connu comme nocif et dont il ne pourrait pas s'échapper. **De nouvelles méthodes de mise à mort humanitaire des animaux qui utilisent des mélanges de gaz autres que ceux contenant du CO2 doivent être développées de façon urgente.** Dans le rapport, le tableau n° 4 page 37 indique : Les méthodes suivantes ne doivent pas être employées pour mettre à mort les oiseaux .... anhydride carbonique (CO2) ».

Nous vous signalons que suivant le document : « Année 2008/2010 - Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (présentée par la Commission) {SEC(2008) 2410} {SEC(2008) 2411} - ANNEXE V - Méthodes humaines de sacrifice des animaux - Tableau 4 - Méthodes humaines de sacrifice des oiseaux », **le gazage par l'argon doit être suivi « immédiatement d'une exsanguination, d'une destruction du cerveau, ou d'une mise à mort au moyen d'une autre méthode », soit dit autrement il fait souffrir les oiseaux !**

## LES PIGEONS, CELA PEUT POSER DES QUESTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Les pigeons biset harets, de ville, sont de la même espèce que les pigeons voyageurs, que ceux qu'on mange aux petits pois, ceux des éleveurs de concours et ceux de compagnie. Les millions de personnes dans le monde en contact rapproché avec ces oiseaux ne tombent pas malades. Voir à ce sujet notre communiqué de presse « Les pigeons sont-ils un problème de santé publique ? ».

<http://cousin.pascal1.free.fr/communiquie-presse-aout3.pdf>

## CONCLUSION

Pour une analyse critique des pratiques actuelles de régulation des pigeons voir note communiqué de presse « Pigeons domestiques des villes, Stratégie de dépopulation des pouvoirs publics. » <http://cousin.pascal1.free.fr/communiquie-presse-septembre1.pdf>

Nous sommes bien entendu pour le contrôle de la reproduction des pigeons harets et nous avons élaboré une méthode holistique qui va à contre-courant de la doxa en vigueur :

pigeons harets : méthodes alternatives - <http://cousin.pascal1.free.fr/nalo-documentation.pdf>

pigeon biset : statut et conservation - <http://cousin.pascal1.free.fr/nalo-doc-pigeon-biset.pdf>

-Deux documents à joindre ensemble aux communes

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées,

Pascal Cousin, Président de NALO, le 26/10/2013

Courriel : [association.nalo@free.fr](mailto:association.nalo@free.fr)

Site internet : [http://cousin.pascal1.free.fr/nalo\\_sommaire.html](http://cousin.pascal1.free.fr/nalo_sommaire.html)